



Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. **Présentation des premiers éléments du nouveau site internet dédié aux pétitions**
2. **Divers**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank

Mme Inna Zrajaeva, M. Guido Wolff, de Sensity

M. Joé Spier, Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Jean-Marie Halsdorf

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. **Présentation des premiers éléments du nouveau site internet dédié aux pétitions**

Les représentants de la société « Sensity » présentent aux membres de la Commission des Pétitions les différents éléments qu'ils développent pour le nouveau site internet relatif aux pétitions.

Une série de questions est soulevée par les Députés à la suite de cette présentation. De manière succincte, il y a lieu de retenir les points suivants :

L'instrument de recherche du site doit distinguer entre l'ensemble des pétitions et les pétitions similaires à un thème qui ont été déposées endéans une année. Pour le

moins, l'indication de la règle qu'une pétition ne peut être déposée une nouvelle fois endéans une année doit clairement apparaître sur le site.

Concernant la matricule de la sécurité sociale pour identifier les pétitionnaires et les signataires, il apparaît que les programmes du CTIE n'en tiennent pas compte. Il convient d'indiquer le nom et le prénom des personnes concernées, de préférence ceux qui figurent dans leur carte d'identité. Il apparaît également qu'il y aura probablement toujours des situations où l'identité d'une personne reste difficile à vérifier.

Concernant le partage sur les réseaux sociaux, il peut se faire par le moyen d'un « shared link ».

Quant à la longueur des liens à utiliser, il sera essayé de les réduire afin d'en faciliter l'usage.

Concernant le captcha, il est précisé que celui-ci doit rester facilement déchiffrable.

Concernant l'écriture utilisée pour le site, il est insisté qu'elle doit être plus grande afin d'en faciliter la lecture. Dans le même ordre d'esprit, il convient de mieux faire apparaître les espaces sur lesquels il faut cliquer pour lancer une action.

Les messages adressés aux usagers doivent être formulés de manière claire afin d'éviter des malentendus.

Concernant un hitparade des pétitions les mieux soutenues, il en est fait abstraction afin de garantir la neutralité de la Chambre des Députés. Quant à la présentation du nombre de signatures déjà atteint par les pétitions ouvertes à signature, qui permet d'obtenir une vue d'ensemble, cette fonction est déjà comprise dans le projet. L'ensemble des pétitions ouvertes à signatures soumis au choix des usagers renseigne en même temps sur le nombre de signatures obtenues. Cette présentation se fait par ordre chronologique.

Concernant la création d'une app qui avait été demandée, il apparaît que le fournisseur ne l'avait pas retenue dans son devis. Créer une app avec toutes les fonctionnalités que peut offrir une app n'est peut-être pas nécessaire du moment que le nouveau site s'adapte facilement à des téléphones mobiles et qu'il est garanti que l'accès s'y fait facilement. Il faut pouvoir cliquer sur une photo au lieu d'entrer de longs codes via Google. Une forme d'app simplifiée sera mise à l'étude.

La présentation du site se fait en quatre langues, les trois langues officielles du Grand-Duché ainsi que l'anglais. Il apparaît que le portugais n'est pas une langue retenue pour le développement du site internet principal de la Chambre des Députés.

Le fournisseur « Sensity » est prié de lancer la programmation du site destiné aux pétitions.

2. Divers

Aucun élément n'est évoqué sous le point « divers ».

Luxembourg, le 28 juillet 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp